



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 25 septembre 2025 à 20 heures 30 minutes

**Présents :**

M. BARNADAS Mathieu, M. CHANUT Michel, M. DARBAS Jean-Yves, M. GARCIA Grégory, M. GARROS Marc, M. LETELLIER Patrick, M. PÉRÈS Gérard, Mme SARNIGUET Chantal

**Procuration(s) :**

M. BARATAULT Philippe donne pouvoir à M. GARCIA Grégory, Mme CALLAC Marie-Pierre donne pouvoir à M. CHANUT Michel, Mme DALY Géraldine donne pouvoir à M. BARNADAS Mathieu, Mme PESQUIDOUX Valérie donne pouvoir à M. DARBAS Jean-Yves, Mme TOUJA Noémie donne pouvoir à Mme SARNIGUET Chantal

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. AURENSAN Michel, M. BARATAULT Philippe, Mme CALLAC Marie-Pierre, Mme DALY Géraldine, Mme PESQUIDOUX Valérie, Mme TOUJA Noémie

**Secrétaire de séance :** M. CHANUT Michel

**Président de séance :** M. PÉRÈS Gérard

Mr le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance et rappelle l'Ordre du Jour.

- **Demande de subvention FAFA - Main courante**
  - **SIEBAG - Adhésion communes**
  - **Emprunt Boulangerie - Logements**
- **Décision modificative - Budget Commune 81400**
  - **Vente pylônes et projecteurs**
- **Admissions en non valeurs - Budget Assainissement 81401**
  - **Point Boulangerie**
  - **Point terrains économiques**
  - **Stationnement Rue de la Rampe**
  - **Recrutement agent recenseur**
    - **Divers devis**
  - **Questions diverses**

Mr le Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier PV. Pas de remarques.

### **1 - Demande de subvention FAFA - Main courante**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'une aide au financement pour le remplacement de la main courante du stade municipal est proposée par le FAFA.

La commune pourrait bénéficier d'une aide de la Ligue du Football Amateur (LFA) via le Fonds d'Aide au



Football Amateur (FAFA), qui prévoit une aide de **50%** du coût H.T. des travaux, plafonnée à **5 000€**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE:**

- D'approuver** les travaux de remplacement de la main courante du stade
- D'arrêter** l'enveloppe prévisionnelle de l'opération
- D'approuver** le plan de financement prévisionnel suivant:
  - 5 000,00 € au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur
  - 22 554,46 € de part communale
- D'autoriser** Mr le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

## **2 - SIEBAG - Adhésion Communes**

Le SIAEP de Monguilhem - Toujouse - Mormes a délibéré le 10 Avril 2025 pour demander son adhésion au SIEBAG. Le 5 Août 2025, le SIEBAG a délibéré pour répondre favorablement à cette demande.

S'agissant d'une modification statutaire et en application des articles L5211-18 et suivants du code général des collectivités territoriales, le SIEBAG a sollicité ses communes membres pour qu'elles délibèrent sur la demande d'adhésion.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion des communes membres du SIAEP de MONGUILHEM, TOUJOUSE et MORMES au SIEBAG à compter du 01/01/2026.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance:

- 1- Accepte l'adhésion des communes: MONGUILHEM, TOUJOUSE et MORMES à la compétence EAU POTABLE du SIEBAG à compter du 01/01/2026.
- 2- Charge Mr le Maire de transmettre la présente délibération au président du SIEBAG et à la Sous-Préfecture de Mirande.

VOTE : Adopté à l'unanimité

## **3 - Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL Transformation écologique d'un montant total de 500 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la restructuration d'un bâtiment public du centre-ville**

Le Conseil Municipal d'Aignan, après avoir entendu l'exposé sur l'opération citée en objet, prêt de 500 000€ sur 35 ans à 2,1% indexé sur le livret A +0.4% avec un déblocage sur 10 mois.

### **DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, la Commune d'Aignan, représentée par Mr Gérard PÉRÈS, Maire, est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

#### **Ligne du Prêt 1**

**Ligne du Prêt : PSPL Transformation écologique**

**Montant : 500 000 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 0 mois**

**Durée d'amortissement : 35 ans**

**Périodicité des échéances : Annuelle**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : Double révisabilité**



**Amortissement : Echéances prioritaires**

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 300€**

A cet effet, le Conseil autorise Gérard PÉRÈS, Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 10, Contre : 1, Abstention : 2)

#### **4 - Décision modificative n°2 - Budget Commune 81400**

##### **FONCTIONNEMENT**

###### **Dépenses**

Article (Chap.) - Opération Montant

615228 (011) : Autres bâtiments -652,32

673 (67) : Titres annulés 652,32

**Total Dépenses 0,00**

VOTE : Adopté à l'unanimité

#### **5 - Vente pylônes et projecteurs**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de Mr Vincent Ducos d'acheter les 4 pylônes ainsi que les 20 projecteurs - rebus ferraille - enlevés et remplacés au stade de foot pour la somme de 900,00 €.  
Mr Ducos effectuera l'enlèvement du matériel à sa charge.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

##### **DECIDE:**

- De vendre à Mr Vincent DUCOS les 4 pylônes ainsi que les 20 projecteurs - rebus ferraille - enlevés et remplacés au stade de foot pour la somme de 900,00 €.
- La recette est prévue au budget investissement de la Commune 81400 - Article 75888

VOTE : Adopté à l'unanimité

#### **6 - Admissions en non valeurs - Budget Assainissement /81401**

Monsieur le Maire présente les admissions de créances en non-valeurs pour le service assainissement, sollicitées par le Service de Gestion Comptable de Mirande pour un montant de:

- Compte 6542: 765,77 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

##### **DECIDE :**

- **d'admettre** en non-valeurs les redevances assainissement d'un montant de:

Compte 6542: 765,77 €

Les dépenses sont inscrites au budget 2025 - article 6542.

VOTE : Adopté à l'unanimité



## 7 - Point boulangerie

Appartement 15, expertise sur le mur état de mesure conservation par le Cabinet Gardet. Objectif: Travaux et étaieement du 15 place du Colonel Parisot pour la toussaint.

Réparations du 15 Place du Colonel Parisot pour début 2026.

Projet de Boulangerie et 2 appartements au 17 Place du Colonel Parisot non modifié et reprise fin mars début avril 2026.

Notre assurance dommage ouvrage prend tout en charge et répartira avec les autres assurances des personnes impliquées.

## 8 - Point terrains économiques

## 9 - Stationnement Rue de la Rampe

1 emplacement "PMR"

VOTE : Adopté à l'unanimité

## 10 - Recrutement agent recenseur

Sera effectué en 2026

Brigitte effectuera la ville

V Pesquidoux la campagne

Julie sera coordonnatrice

VOTE : Adopté à l'unanimité

## 11 - Questions diverses

- Parcours sportif démarré le 18/09, terrassement fini le 25 Septembre avec les plots de fixation  
Les agrès seront fixés le 02/10 et les travaux finis semaine 41.

- Pont du cabanon: Fin de l'achèvement prochainement

- Entretien parcelle privée

- 3 Ter Rue du Duc de Bouillon: Rapport de l'expert du tribunal reçu ce jour

- Contrat d'apprentissage pour un jeune effectué par l'USA

- Accident lac 19/06/2021: aucune responsabilité communale

- Inauguration Tiers Lieu à Riscle

- Départ Service Civique

- Reprise maison Dupuy: Travaux sur un pan de mur pour cause d'humidité

- Point forum des associations: Retour positif, présence de 16 associations

Le secrétaire de séance,

Michel CHANUT



Fait à AIGNAN  
Le Maire,

Gérard PÉRÈS.

